Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 029-212902092-20251209-CDE091225_D03-DE

# COMMUNE DE PLOUVIEN
## *CAISSE DES ECOLES*

Séance du 9 décembre 2025

Nombre de membres :
- En exercice : 6
- Présents :
- Votants :

Date de publication : 10 décembre 2025

L'an **deux mille vingt-cinq, le 9 décembre 2025** à 19 h, le Comité de la Caisse des Écoles de PLOUVIEN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence d'Hervé OLDANI, Maire, Président.

**Membres avec voix délibérative :**

| | |
|---|---|
| OLDANI Hervé : | Maire et Président |
| MERCELLE Denise : | Conseillère Municipale |
| SABY Stéphanie : | Conseillère Municipale |
| FLOCH Jean-Christophe : | Membre de l'APE |
| MARCHADOUR Gaëlle : | Membre de l'APE |
| CORRE Nicolas : | Membre de l'APE |

**Membre sans voix délibérative :**

| | |
|---|---|
| MANACH Philippe : | DDEN |
| BALCON Christian : | DGS |

**CDE - 9 décembre 2025**
*Délibération n° 03*

## PLOUVIEN SOLIDAIRE : acceptation d'un don particulier

L'association Plouvien Solidaire souhaite exceptionnellement contribuer, par des dons, à la gestion des 2 écoles de la commune.
A cet effet, pour sa contribution à la Caisse des Ecoles, en charge des repas sur l'Ecole Publique des Moulins, sa présidente a contacté le Maire pour rendre ce don effectif, à hauteur de 2 330,40 €.

**Présentation de l'association**
(Sources : internet)

Plouvien Solidaire est une association émanant de différentes associations de Plouvien, de particuliers et de la municipalité, émus par la précarité, dans les années 1980 d'une famille devant accompagner à Paris un enfant devant subir une intervention cardiaque. Les statuts ont été enregistrés le 20 février 1987.
L'association a pour objet de venir en aide aux personnes en difficulté tant sur le plan financier que sur le plan de l'alimentation, de l'habillement et du logement.
- Vestiaire, A ce jour, l'association poursuit ses actions de la manière suivante :
- Distribution alimentaire tous les 14 jours,
- Aides financières exceptionnelles.

Pour bénéficier de l'aide alimentaire, le demandeur doit fournir une attestation d'une assistante sociale indiquant la composition de la famille, les ressources et la durée éventuelle de l'aide.
En cas d'urgence, un colis peut être délivré, en s'adressant aux services municipaux.
L'association bénéficie des produits de la Banque Alimentaire du Finistère tous les 14 jours.
Le vestiaire est ouvert un mercredi sur deux, de 14h à 17h. Le local est alors ouvert à tous.
Au 1er décembre 2025, le bureau de Plouvien Solidaire est composé de :
- Présidente : Denise Congar,
- Présidente honoraire : Gaby Kerdraon,
- Secrétaire : Sylvie Renan,
- Trésorière : Sylvie Bossert,
- De membres du CCAS et de la municipalité,
- De bénévoles de l'association.

*
**

**Le Comité de la Caisse des Ecoles,**
**Réuni sous la présidence d'Hervé Oldani, Maire, Président de la Caisse des Ecoles,**
**Considérant cette proposition,**
**A l'unanimité**
**Accepte le don de l'association Plouvien Solidaire, d'un montant de 2 330,40 €.**

*Le Maire de Plouvien, Président de la Caisse des Ecoles :*
*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est affiché ce jour au siège de la collectivité et publié,*
*- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Plouvien, le 10 décembre 2025,
Pour extrait conforme au registre,
Le Maire, Président de la Caisse des Ecoles,

MAIRIE DE PLOUVIEN (Finistère)

Hervé OLDANI.